



Paris, le 2 juillet 2019

La Métropole du Grand Paris s'engage, avec le soutien de l'Etat, En faveur de la rénovation énergétique des logements privés

Au lendemain de la mise en place de la plus importante Zone à Faibles Emissions (ZFE) d'Europe par la Métropole du Grand Paris, Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre de la transition écologique et solidaire et Patrick OLLIER, Président de la Métropole, ont ouvert ce jour la première conférence métropolitaine sur la rénovation énergétique « COP métropolitaine : La Métropole du Grand Paris s'engage pour la rénovation des logements ».

Cette conférence organisée par la Métropole à l'initiative d'Yves CONTASSOT, Président de l'Agence Parisienne du Climat, Conseiller métropolitain, a réuni plusieurs élus de la Métropole notamment Christian DUPUY, Conseiller métropolitain délégué au logement, Daniel GUIRAUD, Vice-président délégué à la mise en œuvre de la Stratégie Environnementale, Daniel BREUILLER, Vice-président délégué à la mise en valeur du Patrimoine naturel et paysager, à la Politique de la nature et à l'Agriculture en ville, Olivier KLEIN, Vice-président délégué à l'Habitat et à la Mixité, Xavier LEMOINE, Vice-président délégué à l'Economie circulaire, à l'Economie collaborative et à l'Economie sociale et solidaire. Était également présent l'ensemble des décideurs qui agissent et qui financent au quotidien l'amélioration énergétique des logements collectifs et individuels : Etat, collectivités, Anah, ADEME, CDC Habitat, UNIS, UNPI, Plan Bâtiment Durable, Fédération française du Bâtiment Grand Paris, IACE, Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC) devant un public composé des acteurs de la maîtrise d'œuvre, de la construction, de la banque, des organismes de recherche.

« Merci pour cette invitation à participer à la démarche d'engagement de la Métropole du Grand Paris dans les sujets de rénovation du bâtiment et en particulier de rénovation du parc privé. Sur ce sujet l'État et les collectivités locales ont besoin l'un de l'autre. C'est un des domaines pour lequel nous savons que la transition écologique doit être solidaire car ces travaux de rénovation permettent de faire baisser les factures énergétiques des foyers les plus modestes et c'est pour ces raisons que le Gouvernement est extrêmement motivé pour avancer sur cette politique prioritaire. Je tiens donc à saluer une nouvelle fois votre engagement. Vous nous trouverez à vos côtés pour avancer sur ces sujets » a déclaré Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire.

« Je me réjouis de ce nouvel engagement de l'Etat à nos côtés. La rénovation des logements est une priorité à la fois écologique et sociale tout particulièrement au sein du périmètre métropolitain. Nous démontrons une fois de plus que la Métropole du Grand Paris fédère les acteurs concernés autour d'actions visibles et utiles pour la qualité de vie de ses habitants », précise Patrick OLLIER.

« Rénover la copropriété c'est gagner la transition écologique en métropole. Le travail mené par l'APC avec le déploiement du dispositif « CoachCopro » métropolitain en donne la preuve sur la base d'un écosystème

opérationnel. Il s'appuie sur trois axes : accompagner les copropriétaires pour passer aux travaux, dynamiser le marché, fédérer les professionnels et mettre en synergie l'offre et la demande. Ce sont déjà 143 000 logements accompagnés à travers « CoachCopro » métropolitain et un marché potentiel de 40 Milliards d'euros d'ici 2050. A partir de notre expertise terrain le défi c'est maintenant de faire le saut d'échelle avec la Métropole du Grand Paris », indique Yves CONTASSOT.

Le Plan Climat national et du Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments (PREB) placent la rénovation thermique au rang de priorité nationale. Ce chantier demeure encore largement devant nous.

Dans le cadre du Plan Climat Air Energie Métropolitain, la Métropole du Grand Paris s'engage en matière de rénovation énergétique des logements privés. Elle répond au besoin de l'Etat d'identifier un chef de file ambitieux pour lancer cette dynamique sur un périmètre pertinent de plus de 7,2 millions d'habitants et 131 communes.

Répondant autant à l'impératif environnemental qu'à celui de l'amélioration du pouvoir d'achat des habitants, cette volonté se traduit aujourd'hui par la mise en place d'un engagement partenarial entre l'Etat et les acteurs de la Métropole du Grand Paris, autour des chantiers suivants :

- **Structurer une communauté d'acteurs engagés :**

La Conférence des parties (COP) intitulée #GrandParis2degrés constitue un espace de dialogue et d'engagements de l'ensemble des collectivités et des acteurs publics et privés qui se concrétise par :

- L'animation d'une fédération métropolitaine des Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC).
- L'appui à la structuration du marché de la rénovation thermique et à la qualification des artisans.
- L'observation des dynamiques de rénovation engagées et la mutualisation des expériences.

- **Accompagner la prise de décision des ménages :**

Les dispositifs d'accompagnement, notamment les ALEC, jouent un rôle essentiel pour aider les ménages dans la prise de décision et nécessitent d'être pérennisés :

- Couvrir l'ensemble du territoire métropolitain d'un dispositif d'accompagnement.
- Généraliser la mise en place d'un parcours de rénovation lisible et personnalisé s'appuyant sur les outils existants et ayant fait leur preuve (la plateforme CoachCopro et l'outil Pass rénovation habitat).
- Contractualiser avec les acteurs compétents (en particulier les Conseils départementaux) afin de renforcer de la lutte contre la précarité énergétique

- **Faciliter l'accès aux financements :**

Aujourd'hui le financement de la rénovation énergétique de l'habitat privé s'effectue essentiellement par des prêts à la consommation ou par l'autofinancement, excluant de fait une part importante de ménages.

Les acteurs métropolitains, en partenariat avec l'Etat, s'engagent au travers des leviers suivants :

- Le financement à 100% d'audits globaux pour les copropriétés dans le cadre d'un dispositif métropolitain expérimental.
- La simplification de l'accès aux solutions de pré-financement et de prêt à taux zéro.
- La mise en place d'aides directes (ex. la transformation du CITE en prime).

Enfin, Patrick OLLIER a d'ores et déjà annoncé la deuxième COP#GrandParis2degrés en 2020.